

# Rapport annuel d'activité 2005-2006



## LE PONT

organisme de justice alternative

« VOIR AUTREMENT. AGIR DIFFÉREMMENT »

### MOT DE LA DIRECTION

- Vous pourrez prendre connaissance, dans ce rapport annuel, de nos principales activités qui se sont déroulées durant les mois d'avril 2005 à mars 2006.

#### Table des matières :

La L.S.J.P.A.	2
Mesures extrajudiciaires	3
Sanctions judiciaires	7
Code de procédure...	8
Les organismes d'accueil	8
Médiation pénale...	9
Médiation scolaire	10
Médiation de quartier	11
Formations	12
Implications	13
Présentations	13
Conclusion	13

Le Pont a vécu une année, somme toute, plutôt tranquille sur le plan du développement. **La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)** se caractérise par une baisse des mesures rattachées aux peines que doivent exécuter les adolescents et par l'organisation des mesures extrajudiciaires avec les corps policiers de la région. L'expérimentation d'un nouveau logiciel destiné aux organismes de justice alternative du Québec et la disponibilité des organismes qui peuvent accueillir des adolescents pour du travail bénévole, sont les éléments qui ont eu le plus d'impacts sur la pratique. **La médiation scolaire** a été peu sollicitée. Nous avons tout de même fait la présentation d'un nouveau modèle à l'école Du Phare. **La médiation de quartier**, aussi appelée médiation citoyenne, a cheminé lentement. Le Pont a signé un protocole avec le Service de police de Sherbrooke dans un objectif de collaboration. **La médiation carcérale provinciale** a été au point mort suite à une coupure budgétaire. **La médiation carcérale fédérale**, pour sa part, a vu les Services

correctionnels du Canada former leurs propres médiateurs pénaux, ce qui a eu pour conséquence de mettre un terme au service. Il reste que malgré cette situation, nous sommes fiers d'avoir été précurseurs dans ce domaine au Québec. Ce qui importe pour nous, c'est que ce type de service existe pour les personnes victimes et les personnes détenues dans les pénitenciers. De plus, nous avons été sollicités pour mettre en candidature nos médiateurs pour la formation des Services correctionnels du Canada.

Autre fait important, Le Pont a perdu deux travailleurs qui ont migré vers le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Une nouvelle intervenante est venue se joindre à l'équipe et a reçu par la suite la formation en médiation pénale du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ).

Ajoutons l'implication du Pont au Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC), implication importante tant sur le sens



que sur la charge de travail.

La localisation des services par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'est pas sans demander de l'organisation de la part de tout acteur oeuvrant dans cette sphère.

Ce 21<sup>e</sup> rapport annuel vous permettra, comme à l'habitude, de mieux connaître notre organisme à l'aide de détails relatifs à sa mission, ses objectifs et ses services.

Bonne lecture

Pierre Marcoux  
Directeur



**L.S.J.P.A. (loi sur le système de justice pénale pour les adolescents)**

La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents concerne les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui commettent un délit.

L'introduction par effraction, le défaut de se conformer à une décision, la possession et le trafic de stupéfiants ainsi que le vol sont les situations les plus fréquentes pour lesquelles nous accompagnons les adolescents dans le règlement de leur situation.

Certains délits ne sont pas mentionnés, car chacun d'entre eux a une proportion inférieure à 1%.

Nature des délits les plus commis	%
Possession et trafic de stupéfiants	16
Introduction par effraction	16
Bris de probation, d'ordonnance, de promesse	14
Vol de - 5000 \$	13
Voies de fait	9
Méfait de -5000 \$	8
Vol de +5000 \$	4
Préférer des menaces	3
Voies de fait graves	2
Délits à caractère sexuel	2
Recel	1
Fraude	1
<b>Infractions au Code de procédure pénale</b>	
Règlements municipaux	78
Code de sécurité routière	22

**TABLEAU COMPARATIF DES DEMANDES REÇUES**

Mesures	2004-2005	2005-2006
	RENVOIS COMMUNAUTAIRES	RENVOIS COMMUNAUTAIRES
Développement des habiletés sociales	36	16
Travaux communautaires	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>16</b>

## TABLEAU COMPARATIF DES DEMANDES REÇUES

Mesures	2004-2005	2005-2006
	SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES	SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES
Consultation avec les personnes vic- times	177	191
Mesures de réparation envers la victime	51	42
Travaux communautaires	104	105
Dédommagement financier	36	33
Développement des habiletés sociales	8	5
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>	<b>376</b>
	SANCTIONS JUDICIAIRES	SANCTIONS JUDICIAIRES
Mesures de réparation envers la victime	41	15
Travail bénévole	139	112
Développement des habiletés sociales	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>137</b>
	CODE DE PROCÉDURE PÉNALE	CODE DE PROCÉDURE PÉNALE
Travaux compensatoires	36	24
<b>TOTAL DES INTERVENTIONS</b>	<b>637</b>	<b>553</b>
<b>JEUNES</b>	<b>400</b>	<b>356</b>
<b>PERSONNES VICTIMES</b>	<b>229</b>	<b>178</b>

## MESURES EXTRAJUDICIAIRES

### MESURES EXTRAJUDICIAIRES

Dans le cadre de la LSJPA, les policiers peuvent décider de recourir à des mesures extrajudiciaires dans les cas de délits mineurs commis par un adolescent. Il leur est ainsi possible de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un adolescent, de lui signifier un avertissement ou encore, de procéder au renvoi communautaire de l'adoles-

cent à un programme mis sur pied par un organisme de justice alternative.



### RENOI COMMUNAUTAIRE

Ce type de mesure correspond à un premier stade d'intervention concernant des délits mineurs et s'inscrit dans

une optique d'intervention minimale, de volontariat des adolescents et de célérité de l'intervention. Le Pont favorise une activité dite intrafamiliale, dans laquelle l'adolescent et sa famille ont l'opportunité de prendre le temps de s'arrêter sur la situation délictuelle et constater les besoins qui s'y rattachent. Lorsque nécessaire, une rencontre de sensibilisation ou du travail bénévole sont possibles.

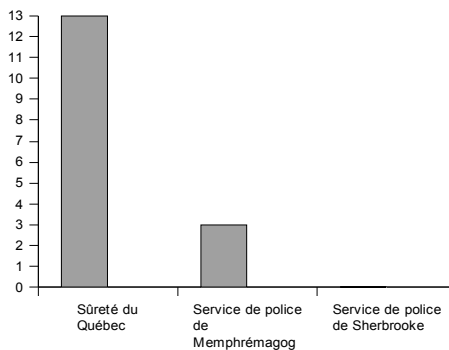


Au cours de l'année 2005-2006, 16 mesures ont été traitées et complétées.

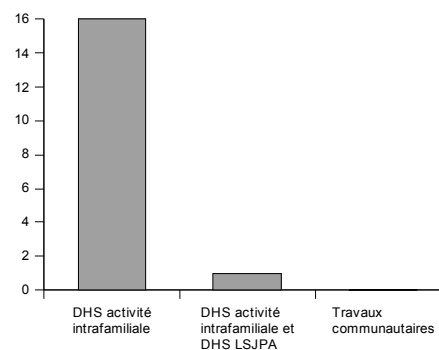
Résultats :

- Mesures réalisées : 9 (56%)
- Mesures non réalisées : 6 (38%)
- Autre : 1 (6%)

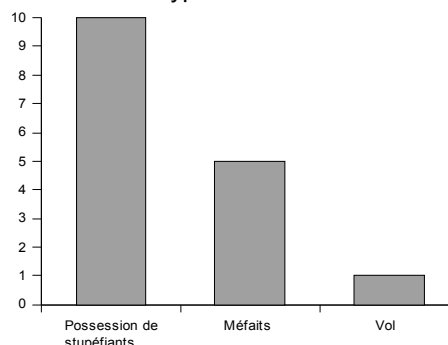
Provenance des renvois



Activités réalisées



Type de délits



SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES

CONSULTATION AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES

Suite à la réception d'une demande du Substitut du procureur général, le Centre jeunesse doit procéder à une évaluation de l'adolescent. Avant cette rencontre, Le Pont consulte la personne victime afin de recueillir son point de vue, ses besoins et intérêts. C'est à ce moment que celle-ci fait part de son désir de participer à la négociation de la mesure de réparation avec l'adolescent, la plus souvent réalisée par un processus de médiation.

- *Le Pont a reçu 191 demandes de consultation au cours de l'année,*

*concernant 155 personnes victimes dont 120 (77%) personnes ont pu être rejointes.*

- *38 (32%) personnes victimes ont accepté de participer à un processus de médiation.*

Voici leurs motivations :

1. *Éduquer : 31%*
2. *Obtenir réparation : 26%*
3. *Comprendre : 20%*
4. *Aider : 15%*
5. *Autres motifs (dialoguer, régler la situation) : 8%*

\* *Certaines personnes victimes avaient plus d'une raison.*

- *78 (65%) personnes victimes ont refusé le processus de médiation.*

Voici les principales raisons :

1. *Motifs inconnus et autres : 26%*
2. *Situation résolue : 18%*
3. *Sentiment de peur ou de colère envers l'adolescent : 11%*
4. *Situation pas assez grave : 11%*
5. *Manque de confiance en la bonne foi de l'adolescent : 7%*
6. *Préférence pour des procédures judiciaires : 6%*
7. *Réparation obtenue : 5%*
8. *Démarche trop exigeante : 5%*
9. *Situation trop grave : 3%*

10. Processus réparateur inadéquat : 3%

11. Sentiment d'avoir tourné la page : 2%

12. Manque de confiance en soi : 2%

13. Processus qui avantage l'adolescent : 1%

\* Certaines personnes victimes avaient plus d'une raison.

- 27 (23%) personnes victimes ont effectué une recommandation.

- 93 (78%) personnes victimes désirent connaître les décisions prises à l'égard de l'adolescent.

- 4 (3%) personnes victimes n'ont pas donné suite à la démarche de consultation.

Situations pour lesquelles les personnes victimes ont été consultées et se sont vues offrir une mesure de réparation.



Types de délits	%
Introduction par effraction	44
Vol de -5000\$	24
Voies de fait	9
Méfait de -5000\$	7
Méfait de +5000\$	4
Fraude	3
Recel	1
Tentative d'introduction par effraction	1
Voies de fait graves	1
Tentative de vol	1
Harcèlement criminel	1
Complot	1

Lorsque le Centre jeunesse a en main la consultation, il procède à l'évaluation de l'adolescent et doit, en considérant tous les éléments et suivant la hiérarchisation des mesures, choisir une sanction appropriée. Les mesures de réparation envers les victimes sont les premières favorisées, suivies des mesures de réparation envers la communauté et enfin celles de développement des habiletés sociales.

#### MESURE DE RÉPARATION ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

Dans la majorité des situations, ces mesures sont le

résultat de la négociation entre un adolescent et une personne victime lors d'une médiation. Cette négociation peut se faire lors d'une rencontre entre l'adolescent et la personne victime en présence d'un médiateur (médiation directe) ou encore par l'intermédiaire du médiateur dans les situations où l'adolescent et la personne victime n'ont pas voulu s'asseoir ensemble (médiation indirecte). Ces mesures permettent à l'adolescent de réparer directement les torts causés à la personne victime, de s'amender et pour la personne victime, d'obtenir

réparation.

Parfois, la mesure de réparation consiste pour l'adolescent à répondre à une attente exprimée par la personne victime lors de la consultation sans qu'il y ait de négociation entre les parties.

- **44 mesures impliquant 36 personnes victimes et 44 adolescents, ont été traitées et complétées pour l'année 2005-2006.**



\*Le dialogue constitue une étape importante du processus de médiation. Il permet à la personne victime et à l'adolescent d'exprimer les faits, les conséquences et les émotions relatifs à l'événement. Il permet de répondre aux différentes interrogations que portent les deux parties. Le dialogue devient une mesure en soi lorsqu'il est considéré suffisant, significatif et satisfaisant pour les deux parties.

RÉSULTATS DES DÉMARCHES DE RÉPARATION ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

*Mesures décidées sous recommandation de la personne victime :*

- 8% compensation financière
- 2% travaux communautaires

*Mesures décidées dans le cadre d'une médiation :*

- 28% dialogue\*
- 14% compensation financière
- 14% compensation en service
- 8% lettre d'explications et d'excuses
- 4% excuses verbales
- 22% autres : (Signature d'une nouvelle mesure ou arrêt de la démarche en raison d'un conflit préalablement réglé, de l'impossibilité de parvenir à

*un accord, du désistement de la personne victime ou encore en raison de la négligence de l'adolescent.)*

- Médiation directe : 85%
- Médiation indirecte : 15%
- Mesures complétées : 86%
- Mesures ayant connu un échec : 5%
- Autres : 9%

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Il s'agit d'un nombre d'heures de travail bénévole que l'adolescent effectue dans un organisme de la communauté qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou préjudices causés.

- Au cours de l'année 2005-2006, 105 mesures ont été traitées et complé-

tées.

RÉSULTATS POUR LES MESURES DE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES TRAITÉES ET COMPLÉTÉES

- Mesures réalisées : 95 %
- Mesures ayant connu un échec : 4%
- Autres : 1%

DÉDOMMAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Il s'agit d'un montant d'argent que l'adolescent verse à un organisme qui, pour lui, a une résonance avec les torts ou préjudices causés.

- Au cours de l'année 2005-2006, 26 mesures ont été traitées et complétées et 1 dossier a été transféré.
- Mesures réalisées à 100 %

**Organismes ayant reçu des sommes d'argent**

- |                                                                  |                                                             |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| * Association pulmonaire du Québec                               | * Jeunesse j'écoute                                         |
| * Association récréative de Potton                               | * Jevi                                                      |
| * Centre Jean-Patrice-Chiasson                                   | * Journal de l'Espoir                                       |
| * Club Étincelles de Bonheur                                     | * Loisirs Fleuri-Est                                        |
| * Coalition sherbrookoise pour le travail de rue                 | * Maison des jeunes d'Asbestos                              |
| * Diabète Québec                                                 | * Moisson Estrie                                            |
| * Dr Clown                                                       | * Partage Saint-François                                    |
| * Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin | * Polyvalente la Ruche, don dirigé vers les Paniers de Noël |
| * Fondation de l'hôpital Memphrémagog                            | * Société canadienne du cancer                              |
| * Fondation de l'hôpital pour enfants de Montréal                | * Société protectrice des animaux                           |
| * Fondation des maladies du coeur du Québec                      |                                                             |
| * Fondation du Chus                                              |                                                             |
| * Fondation rêves d'enfants                                      |                                                             |



## DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

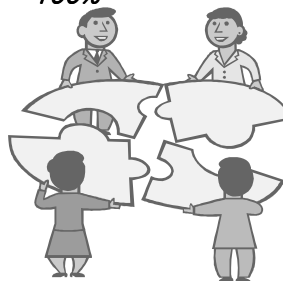
Cette mesure vise à faire prendre conscience à l'adolescent de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit, par le biais d'information et d'exercices. Les programmes élaborés dans le cadre de ce type de mesure touchent les thèmes de

la violence, du vol ou encore de l'incendie criminel. Cette année cependant aucune demande concernant le vol n'a été orientée à nos services.

- **7 mesures ont été traitées et complétées au cours de l'année 2005-2006.**

## RÉSULTATS DES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

- **Mesures réalisées à 100%**



## SANCTIONS JUDICIAIRES

### SANCTIONS JUDICIAIRES

Lorsqu'un adolescent est traduit à la Chambre de la jeunesse, le tribunal a la possibilité de recourir à 19 peines spécifiques. Voici les mesures concernant l'implication de l'organisme de justice alternative.

Les personnes victimes sont ici consultées de 2 façons : le plus souvent par le Centre jeunesse à l'intérieur du rapport prédécisionnel ou encore par Le Pont qui l'avait fait au préalable en sanctions extrajudiciaires. Dans ces derniers cas, les adolescents se sont vus orientés vers la Chambre de la jeunesse après évaluation du Centre jeunesse.

### MESURE ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

La mesure envers la victime est ordonnée dans le cadre d'une peine de probation. Elle consiste à établir une communication, avec l'aide d'un médiateur, entre les adolescents et les personnes victimes consentantes. Cette démarche peut se faire directement par une rencontre ou encore indirectement par lettre ou autres moyens.

- **23 mesures impliquant 38 personnes victimes et 21 adolescents ont été traitées et complétées au 31 mars 2006.**

### NATURE DES DEMANDES

- **Médiation : 53%**
- **Lettre d'explications et d'excuses : 40%**
- **Médiation si la victime le consent, sinon lettre d'explications et d'excuses : 7%**

*Situations pour lesquelles la Chambre de la jeunesse a fait appel aux mesures envers la personne victime.*

Types de délits	%
Méfait de -5000\$	25%
Vol de +5000\$	19%
Introduction par effraction	17%
Voies de fait	12%
Vol de -5000\$	9%
Voies de fait graves	4%
Bris de probation	4%
Méfait de +5000\$	3%
Séquestration	1%
Utilisation négligente d'une arme	1%
Complot	1%
Recel	1%



Au cours de l'année 2005-2006, 124 mesures de travail bénévole ont été traitées et complétées.



#### RÉSULTATS DES DÉMARCHES ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

- *Rédaction de lettres d'explications et d'excuses : 55%*
- *Dialogue entre les parties : 20%*
- *Victimes non rejointes et/ou qui ne donnent pas suite : 10%*
- *Autres : 8%*
- *Pas d'intérêt, refus : 5%*
- *Travail au profit de la victime : 2%*
- *Mesures complétées avec succès : 87%*
- *Mesures ayant connu un échec : 4%*
- *Autres : 9%*

#### TRAVAIL BÉNÉVOLE

Cette peine conduit les adolescents à exécuter un nombre d'heures de travail bénévole au profit de la collectivité.

#### RÉSULTATS POUR LES MESURES DE TRAVAIL BÉNÉVOLE TRAITÉES ET COMPLÉTÉES

- *Mesures réalisées : 77 %*
- *Mesures ayant connu un échec : 20%*
- *Autres : 3%*

#### DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

Cette mesure est ordonnée dans le cadre d'une probation. Elle vise à faire prendre conscience à l'adolescent de sa dynamique personnelle et des implications de la commission de son délit, par le biais d'information et d'exerci-

ces.

Les programmes élaborés dans le cadre de ce type de mesure touchent les thèmes de la violence, du vol ou encore de l'incendie criminel. Cette année cependant aucune demande concernant le vol n'a été orientée à nos services.

- *Au cours de l'année 2005-2006, 10 mesures ont été traitées et complétées.*

#### RÉSULTATS POUR LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES TRAITÉES ET COMPLÉTÉES

- *Mesures réalisées : 70 %*
- *Mesures ayant connu un échec : 30%*

## CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

#### CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Dans le cadre du Code de procédure pénale, il est possible pour un adolescent de compenser le paiement d'une amende reçue pour une infraction au Code de la sécurité routière ou à un règlement municipal, en

effectuant un travail non rémunéré au profit de la communauté.

- *Au cours de l'année 2005-2006, 18 mesures ont été traitées et complétées.*

#### RÉSULTATS POUR LES MESURES COMPENSATOIRES

- *Mesures réalisées : 67 %*
- *Mesures ayant connu un échec : 32%*
- *Autres : 1%*

## LES ORGANISMES D'ACCUEIL

121 organismes, pour la plupart communautaires et sans but lucratif sur tout le territoire de la région 05, ont accueilli des adolescents dans le cadre de travail non rémunéré afin de leur permettre de régler leur situation. En voici

quelques-uns accompagnés du nombre d'adolescents reçus :

- *Armée du salut : 27*
- *La Chaudronnée : 13*
- *Moisson Estrie : 7*
- *Sercovie et la popotte*

*roulante : 7*

- *Enviro-Sac : 6*
- *Camp musical d'Asbestos : 5*
- *Carrefour du partage : 5*
- *École sec. La Ruche : 5*
- *Comptoir familial pour tous à Magog : 4*



- École sec. Du Tournesol : 4
  - École sec. De Bromptonville : 4
  - Paroisse Saint-François - d'Assise : 4
  - Serres et pépinières Saint-Élie : 4
  - Accueil Notre-Dame : 3
  - Aréna Cibrona : 3
  - Challenge sur glace : 3
  - Chevaliers de Colomb de Windsor : 3
  - Corporation jeunesse Memphrémagog : 3
  - École Le Ber : 3
  - Fête du Lac des nations : 3
  - Foyer Saint-Joseph : 3
  - Le Galopin : 3
  - Maison de jeunes de Windsor : 3
  - Maison Jeunes-Est : 3
  - Parade du Père Noël : 3
  - Au jardin de Sandra : 2
  - Centre communautaire des loisirs de Sherb. : 2
  - C.F.L.X. : 2
  - Assoc. étudiante du Collège de Sherbrooke : 2
  - Comptoir familial de Sherbrooke : 2
  - Coop des Alentours : 2
  - École des Quatre-Vents : 2
  - Écoles Notre-Dame de la Garde et du Parchemin, Monsieur Rodrigue Boivin : 2
  - École sec. De la Frontalière : 2
  - École sec. Montcalm : 2
  - École Sylvestre : 2
  - Jeunesse pour Jésus : 2
  - Le Tremplin 16-30 : 2
  - Maison des jeunes de l'Or Blanc : 2
  - Maison des jeunes de Waterville : 2
  - Résidence Delorme : 2
  - Société d'histoire de Sherbrooke : 2
  - Ville d'Asbestos : 2
- \* De nombreux milieux ont reçu 1 jeune, mais la liste étant trop longue, nous avons choisi de ne pas tous les citer.



Merci à vous tous qui avez donné de votre temps et qui avez bien voulu accueillir ces adolescents et ainsi leur permettre de régler leur situation avec la justice.

## MÉDIATION PÉNALE EN MILIEU CARCÉRAL

L'année 2005-2006 fut une année charnière pour le service tant sur le plan provincial que fédéral. Cette année nous a obligé à prendre des décisions importantes quant aux perspectives d'avenir.

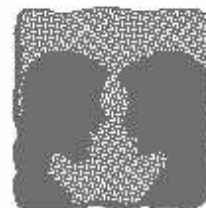
### LES SERVICES CORRECTIONNELS QUÉBÉCOIS

Les Services correctionnels québécois, ayant coupé leur soutien financier l'an dernier, nous ont obligé à revoir à la baisse notre implication déjà peu élevée au centre de détention de Sherbrooke. Le service étant affecté par un manque de visibilité, quelques demandes de service ont tout de même été reçues, mais n'ont pas abouti à des démarches de médiation. La Fondation le Parrain, propriétaire administratif du

service, procédant à une restructuration de ses activités a décidé de se retirer de ses implications carcérales pour se concentrer davantage sur sa mission propre. Elle a proposé au Pont de reprendre la totalité du service de médiation, ce qu'il a accepté. Il peut dorénavant solliciter les Services correctionnels québécois pour des achats de programme en médiation pénale. Le Pont devient donc seul responsable du Service de médiation pénale provincial. Une demande d'achat de programme a été faite aux Services correctionnels québécois pour l'année 2006-2007.

### LES SERVICES CORRECTIONNELS CANADIENS

Pour ce qui est des Services correctionnels canadiens, l'entrée en vigueur du protocole en avril 2005 ne nous a pas permis de poursuivre la promotion de notre service au pénitencier de Cowansville. Nous n'avons donc pas pu répondre aux demandes qui nous ont été faites de la part de contrevenants. Les Services correctionnels canadiens ont accrédité des médiateurs avec lesquels ils contractent directement pour la réalisation de processus de médiation pénale dans les pénitenciers fédéraux. Les nouvelles orientations des Services correctionnels canadiens conduisent donc Le Pont à ne plus offrir de services dans les pénitenciers.





## MÉDIATION SCOLAIRE

Médi-Ado vise à promouvoir des mécanismes alternatifs de règlements des conflits ainsi qu'à mettre en lumière les impacts négatifs de la commission d'un délit pour les victimes et sur la qualité de vie de l'ensemble des personnes qui fréquentent le milieu scolaire. Le projet de médiation scolaire consiste donc essentiellement à proposer des alternatives en matière de résolution de conflits en privilégiant le règlement des événements à l'amiable. Le service Médi-Ado s'actualise en 2 étapes :

### I. RENCONTRE PRÉALABLE À LA MÉDIATION

Rencontre d'information sur la loi concernant les adolescents et sensibilisation relative aux conséquences personnelles, sociales et légales des gestes posés. Ces rencontres s'adressent aux adolescents ayant posé un geste répréhensible ainsi qu'aux victimes.

### II. RENCONTRE DE MÉDIATION

Rencontre de médiation permettant aux deux parties concernées de clarifier le geste répréhensible et de s'entendre, si besoin est, sur un mode de réparation.

### ACTIVITÉS ET CONSTATS

Au terme de sa quatrième année au sein de l'école Du Phare, seulement **8 demandes impliquant 25 étudiants ont été acheminées au service Médi-Ado**. La plupart le sont par les surveillants et les enseignants.

- *Ces situations ont touché 14 filles et 11 garçons.*

Notre présence moins signifi-

cative dans l'établissement, compte tenu de l'absence de financement, commence donc à se faire sentir. Étant moins présents, les demandes ne peuvent être traitées avec célérité et les élèves nous témoignent régulièrement lors des rencontres préalables à la médiation que leur conflit se règle de lui-même avec le temps. Le besoin diminuant, il en va également de la demande.

### RÉSULTATS DES SITUATIONS ORIENTÉES AU SERVICE MÉDI-ADO

#### Type de situations acheminées au service

Harcèlement et intimidation	5
Bousculades	2
Menaces	1

- **22 rencontres préparatoires à la médiation ont été réalisées.**

- *10 filles \* ont été rencontrées dont une 2 fois.*

- *11 garçons ont été rencontrés.*

- \* 4 filles n'ont pas été rencontrées (1 absente, 3 conflits déjà réglés).

- **4 situations impliquant au total 9 personnes se sont réglées par le biais de la médiation.**

- *5 filles et 4 garçons ont donc participé à une médiation.*

- **4 situations ne se sont pas réglées par un processus de médiation.**

- *2 situations étaient déjà*

*résolues.*

- *Dans une situation, une des parties a refusé la médiation.*
- *Dans une quatrième situation les parties n'avaient pas d'attentes conciliables pour aller en médiation.*

Désirant assurer la pérennité du service et devant l'intérêt d'un membre de la direction et d'un enseignant d'adopter un modèle axé davantage sur l'implication des acteurs du milieu plutôt que celle de professionnels de l'extérieur, nous avons eu l'opportunité

de rencontrer les membres du comité postvention afin de leur présenter nos intentions et d'organiser les actions ultérieures. Les membres de ce comité, ayant déjà un mandat important, ont toutefois convenu que la collaboration serait davantage possible avec le café étudiant. Suite à cette rencontre, les membres semblaient cependant disposés à ce que le projet soit présenté à l'ensemble de l'équipe école et nous attendions la confirmation d'une date pour la tenue de cette activité.

Afin de concrétiser celle-ci, deux intervenantes du Pont ont également participé à la journée de formation offerte

par le Rojaq. Il s'agissait d'une formation pour faire la promotion du programme « Passerelles » et donner l'atelier d'information et de formation de base en gestion des conflits à tous les acteurs du milieu scolaire. Suite à cette formation et outillés grâce à celle-ci de matériel promotionnel intéressant, nous avons repris contact avec l'établissement scolaire.

#### ABOUTISSEMENT

Nous attendons toujours la décision de la direction. Cette réponse et la mobilisation des acteurs du milieu sont encore les principaux

enjeux quant à l'aboutissement du service de médiation scolaire.

Il est clair cependant que le service sur ces anciennes assises ne pourra se poursuivre.

#### PERSPECTIVES

En septembre 2006, nous souhaitons faire des avancées. D'une part, nous avons la ferme intention de solliciter et d'offrir à toutes les écoles, tant celles primaires que secondaires de la région 05, la possibilité d'accueillir le projet de médiation scolaire "Passerelles". Les

milieux intéressés pourront recevoir la formation de base et voir à l'implantation du service.

Nous participerons également aux prochaines formations du Rojaq afin de devenir formateurs auprès des futurs médiateurs recrutés au sein des milieux scolaires.



Des collaborations futures avec, entre autres, un CPE de notre région, sont à venir. Il s'agit de formations en gestion de conflits offertes dans les CPE. Vous en saurez davantage dans le prochain rapport annuel. *Soyez patients...*

## MÉDIATION DE QUARTIER

La médiation de quartier permet la résolution de conflits de voisinage, interpersonnels ou reliés à un acte criminel. Ce service gratuit et volontaire est offert par des citoyens bénévoles formés en médiation par le Pont, qui demeure ensuite présent pour superviser et soutenir les médiateurs bénévoles.

Après deux années d'expérience de médiation de quartier au sein de l'arrondissement du Mont-Bellevue, l'équipe de bénévoles a choisi d'étendre le service à l'ensemble des arrondissements de la ville de Sherbrooke. Pour sa troisième année de service, l'Unité de

médiation de quartier de l'arrondissement du Mont-Bellevue est donc devenue le *Service de médiation de quartier de Sherbrooke (SMQS)*.

- **9 demandes de service ont été adressées au SMQS au cours de l'année 2005-2006 :**
- 5 demandes d'information sur le service;
- 2 processus de médiation incomplétés suite au refus ou au désistement d'une des parties;
- 1 processus de médiation complété, avec accord entre les parties;
- 1 démarche en cours de traitement.

#### Types de conflits :

De voisinage	4
Interpersonnel	2
Nature du conflit inconnue	2
Relié à un acte criminel	1

Le faible volume en terme de demandes adressées au SMQS n'est certes pas étranger au fait que le service est encore peu connu par la communauté. Faute de financement, la promotion s'avère plus difficile à actualiser. Cet état de fait n'est pas sans avoir d'impacts sur la motivation des bénévoles,



qui ont davantage eu à déployer leurs énergies autour de la structuration du service. Un changement de responsable du projet ainsi que des problèmes avec la boîte vocale du SMQS sont venus s'ajouter aux éléments qui ont demandé aux médiateurs bénévoles de s'adapter au cours de l'année.

En dépit des difficultés rencontrées, le SMQS a su maintenir les acquis et de belles avancées ont été réalisées en faveur de la médiation citoyenne. Mentionnons plus particulièrement le partenariat établi avec le Service de police de Sherbrooke

(SPS), par la signature d'un protocole entre Le Pont et le SPS. Cette collaboration ouvre ainsi la voie à l'orientation de demandes au SMQS par les policiers rattachés à la Division des milieux, en plus de favoriser la promotion du Service de médiation de quartier de Sherbrooke aux citoyens faisant appel aux policiers du SPS.

Au cours de la prochaine année, les défis qui attendent le SMQS seront nombreux. Parmi ceux-ci, la recherche de financement, la promotion du service auprès de la communauté, la consolidation de l'équipe de bénévoles et la

formation de nouveaux médiateurs occuperont une part importante des activités à prévoir. De plus, l'actualisation du partenariat avec le SPS est à poursuivre. Une tournée des équipes de patrouilleurs et une rencontre avec la Division des milieux afin de faire connaître davantage le SMQS devraient être réalisées.



## FORMATIONS

- Une intervenante a reçu la **formation en médiation pénale** donnée par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ). Il s'agit cette année de Marylaine Bouchard.
- Deux intervenantes ont reçu une **formation en médiation scolaire "Passerelles"** donnée par le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ). Jo-Hanna Newnam et Marylaine Bouchard ont reçu cette formation.
- Une intervenante et l'ad-jointe-administrative, soit Marie-Josée Leduc et Céline Ménard ont reçu une **formation pour le logiciel "Regards"**.
- Deux intervenantes ont participé à une **formation en agression sexuelle** donnée par l'Agence. Marylaine Bouchard et Marie-Josée Leduc ont reçu cette formation.
- Toute l'équipe a participé à une **formation sur les maladies mentales** donnée par l'APPAMM-ESTRIE.
- **Formation "agir de concert"** donnée par la Table de concertation jeunesse.
- Journées organisées par l'Agence :
  - I. Cadre de relations;
  - II. Journée d'information sur les projets cliniques;
  - III. Journée d'information sur le cadre de reconnaissance et financement;
  - IV. Journée portant sur les projets cliniques : positionnement du ROC.

## IMPLICATIONS

*Pierre Marcoux :*

- vice-président et représentant du secteur jeune au conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC);
- membre du comité de coordination et du comité de formation Table jeunesse de Sherbrooke,

secteur justice.

*Stephanie Mc Farland :*

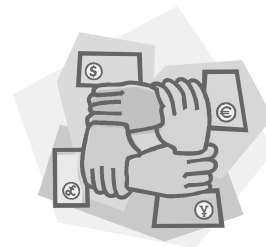
- membre du Comité cadre de relation entre organismes communautaires du ROC.

*Jo-Hanna Newnham :*

- a supervisé 2 stagiaires durant l'année. Un stage en Service social de l'Université de Sherbrooke et

un stage en Travail social du Collège de Sherbrooke.

- Participation au Congrès et assemblée générale annuelle du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ).



## PRÉSENTATIONS

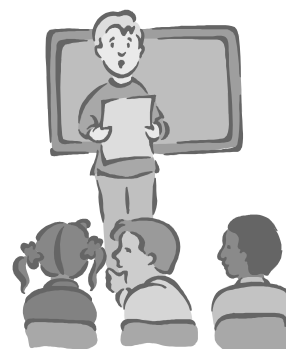
- Présentation de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents aux élèves du 2e secondaire de l'école Mitchell. Jo-Hanna Newnham, Marie-Josée Leduc et Geneviève Martin (stagiaire) ont fait les présentations.
- Présentation de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents aux élèves du 3e secondaire et à une classe de troubles de comportements/cheminement particulier de l'école Montcalm. Jo-Hanna New-

nham, Marylaine Bouchard, Marcel Villeneuve et Marjorie Roireau (stagiaire) ont fait les présentations.

- Présentation des diverses réactions sociales à la criminalité à des étudiants en Travail social du Collège de Sherbrooke. Pierre Marcoux a fait la présentation.
- Présentation des services du Pont et de la justice réparatrice au pénitencier de Cowansville dans le cadre de la semaine de la justice réparatrice.

Marcel Villeneuve et Marylaine Bouchard ont fait la présentation.

- Préparation d'une conférence sur la justice participative dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, pour le colloque du Barreau du Québec qui se tiendra en novembre 2006. Pierre Marcoux et Lise Gagnon de l'Aide juridique préparent la conférence.



## PERSPECTIVES ET CONCLUSION

### PERSPECTIVES

Dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) :

- *formation sur le nouveau logiciel;*

- *amélioration dans l'organisation des mesures extrajudiciaires avec les corps policiers;*
- *accréditation de quatre médiateurs du Pont par le Regroupement des organis-*

*mes de justice alternative du Québec (ROJAQ);*

- *conférencier au colloque du Barreau du Québec concernant la justice participative.*

Dans le cadre des autres services :

- *promotion du système de médiation "Passerelles" dans les milieux scolaires;*
- *présentation d'un projet de médiation dans un centre de la petite enfance;*
- *soutien du Service de médiation de quartier de Sherbrooke;*
- *médiation citoyenne avec la Fédération Coop-Habitat Estrie et la coopérative*

*d'habitation des Cantons de l'est;*

- *réponse du ministère de la Sécurité publique quant au financement de la médiation pénale provinciale.*

Dans le cadre des autres implications :

- *regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC);*
- *Table de concertation jeunesse de Sherbrooke.*

En espérant que vous avez fait bonne lecture du présent rapport, approfondissant ainsi votre connaissance de l'organisme de justice alternative de votre région.

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs et partenaires du Pont.

## ÉQUIPE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici l'équipe qui contribue à  
« Voir autrement, agir différemment »

ÉQUIPE :

Direction :	PIERRE MARCOUX
Administration :	CÉLINE MÉNARD
Intervention et médiation :	STEPHANIE MC FARLAND MARCEL VILLENEUVE MARYLAINE BOUCHARD JO-HANNA NEWNHAM MARIE-JOSÉE LEDUC LAURENT CÔTÉ
Stagiaires :	ANNIE LABRECQUE MARJORIE ROIREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président :	MICHEL LEBOEUF
Vice-présidente :	JULIE DION
Trésorier :	CARLO PAYEUR
Secrétaire :	GAVIN GUILLEMETTE
Administratrice :	ISABELLE PROUX



6, rue Wellington Sud  
Bureau 404  
Sherbrooke (Québec) J1H 5C7  
Téléphone : (819) 565-2559  
Télécopie : (819) 565-9855  
Messagerie : [lepont@qc.aira.com](mailto:lepont@qc.aira.com)

